



# Foire aux questions Les Bacs Jaunes



**Est-ce que mon bac jaune  
est soumis au forfait  
des 17 levées ?**

Le forfait de 17 levées  
n'est applicable que pour  
la poubelle d'ordures  
ménagères.



## **Combien de fois puis-je présenter mon bac jaune à la collecte ?**

Le bac jaune peut être présenté autant de fois qu'il vous est nécessaire, au jour de collecte défini au calendrier ce qui représente 26 levées sur une année complète.



## **Le bac jaune est-il collecté toutes les semaines ?**

Le bac jaune sera collecté  
à partir du 30 juin 2025,  
une semaine sur deux, en  
alternance avec le bac vert.

Une semaine sur deux



# **La collecte alternée une semaine sur deux, j'ai peur de m'y perdre ...**

On a tout prévu !

Un calendrier de collecte par commune vous sera mis à disposition dans votre mairie et sur le site internet du SICTOM.



## **Est-ce que je vais être facturé en plus si j'ai un bac jaune ?**

Le bac jaune est un service qui est déjà compris dans votre redevance. Il n'y aura pas de surfacturation lors de sa collecte.



**Un de mes voisins a reçu un courrier l'invitant à répondre à une enquête en ligne mais il n'a pas Internet.  
Comment faire ?**

Pas d'inquiétudes !  
Vous pouvez lui dire  
d'appeler le numéro vert  
indiqué sur le courrier.  
Service et appel gratuits.



**Si je dispose d'un badge,  
puis-je bénéficier du bac jaune ?**

Non, le bac jaune ne vous est attribué que si vous disposez déjà d'un bac d'ordures ménagères.



**J'ai un bac jaune, du coup je n'ai plus besoin de mon bac vert ?**

Le bac jaune ne remplace pas le bac vert. Les deux sont complémentaires !



**Ordures  
ménagères**



**Tri emballages  
et papiers**



**Moi je préfère appeler le SICTOM pour répondre à l'enquête. C'est possible ?**

Le SICTOM ne prendra aucune réponse à l'enquête de dotation. Privilégiez le formulaire en ligne ou le numéro vert indiqué sur votre courrier !



**Et si je suis au badge,  
qu'est-ce qui change pour moi ?**

Vous aurez toujours accès  
à vos 27 dépôts pour  
vos ordures ménagères.

Quant aux points d'apports  
volontaires, les colonnes de  
tri sont remplacées par des  
abri-bacs. Pas besoin d'un  
badge pour les utiliser, ils  
seront accessibles librement.



**Je suis un professionnel,  
artisan, commerçant, ai-je le  
droit au bac jaune ?**

Oui bien sûr ! Un courrier  
spécifique de la part du  
SICTOM vous sera adressé  
vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre  
2025.



# Bac jaune ou abri-bacs ... je tri déjà le papier et les emballages. Du coup qu'est-ce qui change ?

Le geste de tri **est simplifié**.  
Emballages ET papiers se  
mettent au même endroit !

